

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : AMBIEHL Régine, GERRER Julie, GRAFTIEAUX Hélène, KUHN Julien,
LANGENBRONN Mickaël

Ont donné procuration : DIDIER Dominique à LANGENBRONN Mickaël,
HIRYKZUK Gilles à KUHN Julien,
MULLER Jean-Luc à AMBIEHL Régine

Absents excusés : MOUROUGASSIN Valérie, GULLY-VOINSON Mathieu

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
DÉSIGNE Mme Isabelle POIREL, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025 est :
APPROUVÉ à la majorité des membres présents et représentés.

3. Création d'emplois permanents et approbation de l'état du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
PROCÈDE à la création des emplois permanents de la commune de Rustenhart ;
ADOpte l'état du personnel à effet du 01/10/2025.

4. Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
DÉCIDE de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour assurer la mission d'inspection.

5. Cession du fonds communal Alsace au bénéfice du conseil de fabrique de Thierhurst

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :
APPROUVE le transfert de l'enveloppe de la Commune de Rustenhart au titre du Fonds Communal Alsace au Conseil de Fabrique de Thierhurst à Heiteren.

6. Vente de terrains communaux

a. Vente d'un terrain communal situé dans le lotissement de l'École I : section 26 parcelles 273 et 283

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
AUTORISE la vente du terrain communal.

b. Vente d'un terrain communal situé dans le lotissement de l'École I : section 26 parcelles 272, 284 et 296

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
AUTORISE la vente du terrain communal.

7. Détermination du prix de vente d'un terrain communal situé dans le lotissement de l'Ecole I : section 26 parcelles 274, 282, 294 avec option sur parcelle adjacente section 26 parcelle 295

Point annulé

8. Règlement intérieur du Périscolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le règlement intérieur 2025-2026 du Périscolaire.